



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 FEVRIER 2013

**Au soir de la Réunion Paritaire Nationale du 18 décembre 2012, portant sur les négociations salariales 2013 et après un nouvel échec, les cinq fédérations CGT, Cfdt, FO, CFTC, CGC se sont mises d'accord sur un appel de tous les Personnels de l'institution à une grève le 7 février 2013.**

Depuis 2010, la valeur du point est bloquée à 7,20738 euros.

- ▶ Un pas de compétence de 7 points valait en 2010, 50,45 euros bruts, trois ans plus tard, c'est toujours 50,45 euros bruts. Perte sèche, au regard de l'inflation, moins 6 % !
- ▶ Ramené au taux horaire brut, l'octroi de 10 points pérennes ces deux dernières années a fait évoluer le salaire des agents de Sécurité sociale de 46 centimes d'euros !

De fait, les employés de l'institution ont perdu en 10 ans plus de 12% de pouvoir d'achat.

Nous revendiquons une revalorisation de la valeur du point au 1er janvier 2013 qui ne saurait être inférieure à 6%, cumul de l'inflation officielle pour 2010, 2011, 2012 ; 300 euros pour tous les agents de l'institution au titre du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des années antérieures. **C'est simplement l'équivalent de ce qui a été « détourné » par les caisses nationales ces trois dernières années !**

A savoir que depuis au moins l'année 2008 (chiffres connus), les taux d'exécution budgétaire des charges de personnels s'élèvent en moyenne à 98% toutes branches confondues. Sur une masse salariale de 5 milliards d'euros, cela représente 100 millions d'euros d'économisés sur le dos des salariés... chaque année ! 6% d'augmentation de la valeur du point, c'est, en valeur, 300 millions d'euros ... juste retour des choses !!

D'autant plus que le salaire d'embauche du 1<sup>er</sup> niveau de notre classification est inférieur au SMIC

Nous ne pouvons accepter que nos employeurs continuent de bloquer la valeur du point, paupérisant ainsi tous les avantages conventionnels qui garderaient en 2013 leur valeur 2010...

Certains diront que cette posture peut paraître démagogique dans un contexte économique dégradé, tel que seriné à longueur d'antenne par les médias bien-pensants ... Hormis le fait que chacun est en droit de considérer qu'une augmentation de la consommation par le pouvoir d'achat est un gage de relance économique et de rentrée fiscale, il est bon de s'arrêter une nouvelle fois sur les réalités vécues dans l'institution ces dernières années.

La réalité des salariés et des usagers de la Sécurité Sociale est pourtant bien loin d'un monde idyllique ! la situation est catastrophique dans toutes les caisses. Nos missions de service public ne peuvent plus être assurées auprès des usagers.

Le retard dans le traitement s'accumule de manière tragique et les accueils sont fermés les uns après les autres.

Les mutualisations et les externalisations se sont accélérées. La charge de travail a augmenté en même temps qu'on réduit les effectifs, les salariés subissent des réorganisations incessantes. La conséquence directe est l'explosion de la souffrance au travail dans chaque secteur de manière inquiétante, sans que jamais les choix politiques de l'institution ne soient remis en question.

Ce qui tient encore debout ne tient que par les **efforts supportés par les salariés** (adaptation permanente au regard de la législation de plus en plus complexe et évolutive) qui dans le même temps voient leur rémunération se réduire à peau de chagrin. Leur charge de travail augmente sans qu'ils n'aient plus de moyens pour la supporter. Bien au contraire la Sécurité Sociale perd des emplois victime elle aussi de la RGPP.

Faire toujours plus avec toujours moins, sans embauche et sans reconnaissance, voilà la vie dans nos organismes.

Tant est si bien que le personnel a perdu le sens de son travail, mais qu'importe tant que les objectifs sont atteints ! ... pourtant ce que nos directeurs refusent de voir, les salariés le subissent tous les jours : augmentation du stock, retard de traitements atteignant plusieurs mois, traitement en dépit du bon sens, opacité pour les usagers, accueils surchargés, multiplications des incidents, management par la pression et le chiffre, mise en concurrence des salariés, négation des métiers.

A terme, c'est l'avenir de nos emplois et le service public à l'utilisateur qui est en jeu.

Les discussions sur les futures Conventions d'Objectif et de Gestion débutent. Les salariés doivent pouvoir peser dans le débat et décider de leur avenir. Si nous les laissons faire sans rien dire, demain notre vie au travail sera l'enfer. Encore plus d'isolement et de souffrance pour les salariés, les usagers encore plus maltraités. L'année 2013 s'annonce difficile, les budgets n'étant pas encore alloués définitivement aux caisses locales (dans l'attente des négociations des Conventions d'Objectif et de Gestion)

### **LOCALEMENT :**

**A la CAF du Cantal**, certes, un service plateforme téléphonique a été créé, qui devient le deuxième service le plus nombreux de la CAF avec 17 CDD dont 15 qui prennent en charge les appels d'une caisse d'allocations familiales parisiennes. Dans le même temps, des expertises sont remises en cause au travers de la mutualisation des services GRH (paye faite à Guéret), Informatique (plus de serveur et de gestion directe à Aurillac), prévision d'externaliser la Gestion Electronique des Documents (scan du courrier arrivé). En contrepartie la CAF du Cantal devait prendre des expertises dont nous n'avons pas de nouvelle à ce jour. Notre organisme étant de petite taille en nombre d'allocataires, et dans un département rural, les ratios nationaux qui quantifient la charge de travail pénalisent les petits services (de 1 à 5 agents) présents à la CAF du Cantal. Notre future COG doit prendre en compte ces éléments pour parvenir à des embauches en CDI conventionnels et pour garder nos emplois.

**A la CPAM du Cantal**, le taux de remplacement des départs en retraite n'est pas suffisant, compte tenu de la charge de travail qui existe toujours malgré ce qui avait été annoncé avec les différentes mutualisations. Les salariés sont inquiets, et pour leur salaire, et pour leur emploi.

Fermeture de l'accueil inopiné par manque de personnel et heures supplémentaires : tel est le quotidien des agents des Caisses Primaires et des assurés.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, L'URSSAF du Cantal** n'existe plus juridiquement et nous sommes salariés de l'URSSAF d'Auvergne (qui regroupe les 4 départements : Cantal, Allier, Haute Loire et Puy de Dôme). Nous sommes inquiets pour notre avenir ; Nous sommes dans le Cantal un petit site et dans le cadre de la Convention d'Objectif et de Gestion, nous avons perdu 2 postes pour 38 salariés, alors que nous réclamions plus de moyens humains pour accomplir correctement nos missions. Aujourd'hui, nous constatons un mécontentement croissant des cotisants.

Nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour faire face aux charges de travail et dès que des collègues sont absents, en formation ou en maladie, c'est la catastrophe et le stress pour ceux qui restent. Faire toujours plus avec toujours moins, voilà aussi la vie dans le recouvrement. Avec un employeur régional, nous voyons bien les difficultés que nous avons pour faire prendre en compte les particularités de notre petit site.

Nos organisations syndicales viennent de négocier au niveau de la région les protocoles « réduction du temps de travail » et « horaires variables ». Malgré la perte de plusieurs acquis sociaux, ces protocoles ont été signés par nos organisations syndicales. Nous resterons vigilants sur leurs conditions de mise en œuvre.

A l'aube des discussions sur notre COG 2014/2017, nous serons attentifs aux moyens qui nous seront donnés pour accomplir correctement nos missions et rendre un service de qualité et de proximité aux cotisants.

Nous nous battons pour permettre aux salariés de continuer à travailler dans le Cantal, pour obtenir une réelle reconnaissance des qualifications et des emplois.

5/2/2013